



Le 9 novembre 2021 – ADDENDA au plan opérationnel 2021-2022 des écoles du Yukon pour réduire le risque de transmission de maladies

Le 8 novembre 2021, le gouvernement du Yukon a déclaré l'état d'urgence en raison de la propagation accrue de la COVID-19. Le médecin hygiéniste en chef par intérim ne recommande pas la fermeture des écoles, mais demande que les mesures suivantes soient désormais appliquées :

- les élèves doivent porter le masque en classe et lorsqu'ils sont assis à leur pupitre;
- toutes les activités entre écoles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Ce document servira d'addenda au plan opérationnel 2021-2022 de chaque école pour réduire le risque de transmission des maladies dans le but de renforcer les mesures ci-dessus. En cas de conflit entre le plan opérationnel d'une école et le présent document, ce dernier prévaut jusqu'à ce qu'il soit abrogé.

À compter du 9 novembre et jusqu'à nouvel ordre, les deux sections suivantes remplaceront celles qui figurent actuellement dans le plan opérationnel d'une école :

8. Port du masque

Toutes les personnes à l'intérieur d'une école doivent porter un masque partout et en tout temps. Par exemple :

- dans les couloirs, les aires communes et les autobus scolaires;
- à l'intérieur de la classe, y compris à son pupitre;
- dans les déplacements entre différentes zones de l'école;
- toutes les personnes doivent porter un masque en tout temps, même lorsqu'il est possible de se tenir à 2 mètres des élèves ou de membres du personnel;
- dans les cours d'éducation physique et toute activité physique à l'intérieur, en tenant compte de ce qui suit :
 - pour les activités physiques intenses à l'intérieur, le port du masque est recommandé, mais le choix doit être laissé à chacun;
 - pour tous les cours d'éducation physique à l'extérieur, le port du masque est recommandé, mais le choix doit être laissé à chacun.

Les exceptions suivantes sont autorisées :

- pour manger ou boire;
- au cas par cas, en consultation avec le surintendant sur avis du médecin hygiéniste en chef;
- lorsqu'un membre du personnel est seul dans son bureau ou sa salle de classe;
- lorsque le personnel se réunit après les heures de classe (aucun élève à l'école) et que tous sont en mesure de maintenir une distance physique.

9. Enseignement à l'extérieur et dans la nature, excursions et voyages avec nuitées

- Les activités entre écoles sont suspendues, y compris les sports interscolaires.
- Le risque de transmission de la COVID19 est plus faible à l'extérieur qu'à l'intérieur; ainsi, l'enseignement à l'extérieur et les activités dans la nature sont recommandés.
- Les sorties au Yukon qui impliquent la visite d'une autre collectivité sont suspendues.
- Les sorties scolaires se déroulant principalement en milieu sauvage peuvent toujours avoir lieu.
- Les sorties à l'extérieur du Yukon et du Canada sont suspendues.